



couches les plus favorisées de la population, et c'est à l'évidence le cas en ce moment, utilise la manière forte contre ceux qui remettent en cause l'ordre établi.



Contre l'injustice et pour la défense des libertés syndicales et publiques : tous à Riom le 7 septembre.

Une machination policière : c'est bien de cela dont ont été victimes Jérôme Gallois, Secrétaire CGT du Comité d'Établissement de Manitowoc et Jacky Belin, Secrétaire du syndicat des cheminots de Moulins, le 23 novembre 2010 à l'occasion d'un rassemblement syndical unitaire contre la réforme des retraites.

Une auxiliaire de police qui porte plainte pour des soi-disant insultes, une garde à vue de 7 heures de nos 2 camarades qui ont eu droit à une véritable humiliation de la part de certains policiers, une condamnation à 800 € d'amende prononcée par un juge lui-même ancien policier ... tout cela orchestré par le Préfet de l'Allier (parti depuis) qui s'est entre autres illustré comme témoin de « moralité » au procès d'Eric Zemmour condamné depuis pour propos racistes, ce même Préfet qui a justifié la séquestration d'un militant syndical à la gendarmerie lors de la visite de Sarkozy au Mayet de Montagne...

Tout ça pour tenter d'empêcher l'action des militants CGT, pour effrayer les salariés, pour freiner l'action revendicative.

De tous temps, le pouvoir politique, lorsqu'il est au service des

Face à la désapprobation très majoritaire des Français à la réforme Woerth des retraites, des exemples d'atteintes aux libertés syndicales ont été multiples dans le Pays.

Le Patronat dans les entreprises n'est pas en reste et les multiples tracasseries, atteintes aux droits syndicaux, licenciements de délégués syndicaux sont légion, toujours pour tenter d'empêcher l'expression revendicative des salariés.

Au début de l'été à Clermont-Ferrand, des militants de RESF ont été inquiétés par le Préfet sous prétexte d'avoir contrevenu à un décret de 1935 sur l'organisation d'une manifestation de soutien à des sans-papiers.

ATTENTION : Les libertés syndicales, les libertés publiques, sont en danger. N'ayons pas d'illusion : les mesures d'austérité draconiennes qui sont en

préparation sous prétexte de la crise financière et des déficits publics dont les salariés ne sont en rien responsables vont inévitablement susciter désapprobation et réaction du monde du travail, et dans ce contexte le Pouvoir va vouloir maîtriser la situation y compris par des mesures d'atteintes aux libertés.

Mais : nous sommes en France, terre de tradition de luttes pour les libertés et le progrès social, et des forces progressistes et le syndicalisme sont capables, dans l'unité, de construire des mobilisations face aux politiques répressives. Ainsi, le 26 janvier lors du procès de Jérôme et Jacky, nous étions plus de 1000 devant le tribunal de Moulins, ce qui a sûrement évité un verdict plus dur.

Nos camarades ont légitimement décidé de faire appel, en plein accord avec la CGT. Le procès en appel aura lieu le mercredi 7 septembre à 13 h 30 à Riom.

Le Comité Régional CGT Auvergne a décidé d'une initiative à caractère régional à cette occasion devant le tribunal de Riom. L'objectif est clair : la relaxe pure et simple de Jérôme Gallois et Jacky Belin, innocents des faits qui leur sont reprochés.

Soyons nombreux pour les soutenir car ils le méritent, et par notre action massive nous montrerons aussi que nous ne sommes pas prêts à nous résigner face à des atteintes aux libertés syndicales, aux libertés publiques en France.

**Toutes et tous au rassemblement le
7 septembre à partir de 11 h
devant la Cour d'Appel de Riom.**

